

▶ Le Parti

▶ Programme

▶ Nos Elu-e-s

▶ Votations

▶ Signez !

▶ Agenda

▶ Presse

▶ Notre Journal

▶ Jeunesse

▶ Liens

▶ Adhérer !

> COMMUNIQUES DE PRESSE 2005

Le PSV dénonce l'incapacité totale de Jean-Claude Mermoud à faire face (11 mai 2005)

« *Le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud juge les programmes d'aide au retour efficaces et indispensables* » (BIC, le 25 novembre 2004)

Depuis 10 mois, M. Mermoud prétend que les programmes d'aide au retour sont LA solution au sort des « 523 ». De nombreux cas ont démontré que ces programmes sont largement défaillants malgré les prétendues améliorations dont ils auraient fait l'objet (cf. cas du retour volontaire d'une famille de requérants raquettée à Instambul le 4 septembre 2004).

M. S, un célibataire de 35 ans totalement indépendant financièrement et faisant partie des « 523 » pour lequel le canton avait présenté une demande de régularisation à Berne à deux reprises, a signé le 7 avril 2005 une convention d'aide à la réinsertion en Bosnie Herzégovine. Les services de M. Mermoud lui ont garanti un accueil de l'OIM (Organisation internationale des Migrants) à son transit à l'aéroport de Belgrade et lui permettre de poursuivre son voyage à Podgorica et de là, regagner le sud de la Fédération de Serbie. Un plan de vol a été notifié pour le mardi 3 mai 2005. C'est devant le député socialiste, Roger SAUGY, que garantie lui a été donnée qu'il serait accueilli. Par la suite, le plan de vol a été déplacé au 10 mai 2005 car l'organisateur n'avait pas conscience de la Pâque orthodoxe et des jours fériés. Une "Charte de partenariat solidaire" est signée par un prêtre, un député socialiste et le requérant pour assurer un encadrement durable. Cette charte préfigure celles qui pourraient être plus largement mises en place par les Eglises et les partis en collaboration avec l'Etat suite à la proposition du Groupe d'analyse.

En réalité malgré les promesses, les services de M. Mermoud n'avaient pas même réservé l'avion au départ de Zürich. Après son départ de Lausanne le mardi 10 mai 2005, M. S. a reçu un téléphone sur son portable lui demandant de regagner Lausanne car la réservation de son vol avait été oubliée.

Considérant que les pratiques administratives du Service de la Population (SPOP) déficientes, caractérisées par l'amateurisme, la répression et l'arbitraire font subir des situations inhumaines, indignes d'un Etat de droit à des personnes dont le destin humain a déjà été bouleversé par des circonstances liées à la guerre et à la répression, le Parti socialiste vaudois requiert dans l'immédiat:

- une explication claire du Conseil d'Etat et de M.



Parti Socialiste Vaudois

INSCRIPTION

Recevoir nos communiqués de presse !

Mermoud sur cette nouvelle violation des engagements pris;

- dans ce dossier où chaque décision entraîne des conséquences décisives sur des destins humains, des mesures immédiates pour remettre de l'ordre dans les pratiques de l'administration. Par exemple par une procédure visant à une enquête sur le fonctionnement du SPOP en matière d'asile ;

- une levée immédiate des mesures de contrainte pour tous les requérants d'asile déboutés et une suspension des renvois pour toutes les catégories des "523" (avec autorisation de travail et de formation ainsi que l'aide sociale cas échéant);

- la mise en place d'une commission cantonale d'expert en matière d'asile, telle que demandée dans les conclusions du groupe d'analyse

Le PSV appelle toutes les forces politiques à agir en ce sens.

Revenir aux communiqués de presse 2005